



## **DECLARATION LIMINAIRE- CHS CT du 26 Février 2019**

Monsieur le Président,

Monsieur Dussopt, secrétaire d'état à la Fonction Publique, a présenté, le 14 février dernier, le projet de loi dit « de transformation de la Fonction Publique ».

A la lecture de ce projet de loi, nous craignons fort que la transformation affichée conduite en réalité à une « destruction de la Fonction Publique ».

Pour le secrétaire d'état, il est indispensable que le statut général des fonctionnaires évolue. Actuellement, le statut prévoit le recrutement d'un fonctionnaire par l'Etat pour un emploi civil permanent. Pour M. Dussopt, et quelque soit la catégorie d'emploi, le fonctionnaire pourrait être remplacé par un contractuel qui de plus, serait un contractuel « précaire » avec un contrat de 6 ans non transformable en CDI...

Le projet de loi envisage même la privatisation de certaines missions, avec pour conséquence, un transfert d'office du fonctionnaire sous contrat de droit privé.

Les CHS CT seraient supprimés dès 2022. Regroupés avec les CTL, ils formeraient des entités uniques baptisées CSA (Comités sociaux d'administration). Au passage, dans un cadre d'uniformisation, le budget autonome des CHS CT (spécificité Finances) risque d'être abandonné, dégradant un peu plus nos conditions de travail.

Les CAP seraient affectées par la réduction de leurs compétences actuelles en matière de mutations et de promotions remettant en cause l'égalité de traitement des fonctionnaires.

Ces quelques éléments en disent long sur la volonté affichée d'amélioration des conditions de travail des Fonctionnaires.....

Si ce projet de loi est adopté, le stress, le burn out, le mal être au travail et les risques psychosociaux seront assurément les dominantes de ces prochaines années en matière de conditions de travail !!

FO s'engage pour combattre, à tous les niveaux, ce projet de loi qui conduirait à une récession, sans précédent, des droits des agents.

FO réaffirme son attachement aux CHS-CT, à une politique ministérielle de Santé et Sécurité au travail disposant des moyens budgétaires à la hauteur des besoins, ainsi qu'à un réseau de médecine de prévention efficace.

Pour conclure cette déclaration liminaire, les représentants FO souhaiteraient avoir des informations sur le remplacement de Mme Autran, médecin de prévention, qui part en retraite dans quelques mois. Des démarches auprès, ou par l'administration centrale, ont-elles déjà été engagées ?

*Nous vous remercions de bien vouloir annexer cette déclaration au PV de la présente réunion.*